

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 476A-20211208-4149

Transfert des activités du Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés à la Fondation de l'INRS

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 476^e réunion tenue le 8 décembre 2021, au salon Saint-Laurent de l'Hôtel Bonaventure, à Montréal.

- CONSIDÉRANT les articles 53 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT la partie III de la *Loi sur la compagnie du Québec* (RLRQ, c. C-38);
- CONSIDÉRANT les articles 3.7, 3.8.1 b) et 3.8.5 b) du *Règlement de régie interne* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT la décision du comité de direction nommant Élise Comtois à titre de directrice de la Fondation pour un contrat débutant le 7 janvier 2019 et se terminant le 31 mai 2021, son mandat principal étant de mettre en œuvre la structure décisionnelle et organisationnelle de la Fondation de l'INRS (8CD-2018-432);
- CONSIDÉRANT l'immatriculation de la Fondation de l'INRS comme personne morale sans but lucratif auprès du Registraire des entreprises du Québec, sous le numéro d'entreprise 1175418566;
- CONSIDÉRANT les décisions du conseil d'administration à l'effet notamment de :
- d'adopter le Plan d'affaires 2020-2023 de la Fondation de l'INRS et de la soutenir tant en services qu'en ressources pour les exercices 2020 à 2023 (457A-20191210-3961);
 - de créer temporairement le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés (459A-20200218-3990);
- CONSIDÉRANT la décision du comité de direction à l'effet de renouveler le contrat d'Élise Comtois pour la période 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023, étant entendu que lorsque la Fondation de l'INRS deviendra fonctionnelle, les parties pourront mettre fin audit contrat de travail (31CD-20201013-505);
- CONSIDÉRANT l'enregistrement le 1^{er} mai 2021 de la Fondation de l'INRS auprès de l'Agence du revenu du Canada, à titre de fondation publique (725310676 RR 0001);
- CONSIDÉRANT le plan de transition administrative déployée depuis mai 2021 pour permettre à la Fondation de l'INRS d'assumer ses opérations de manière indépendante de l'INRS;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'abolir le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés et de procéder au transfert de ses activités sous l'égide de la Fondation de l'INRS;
- CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité de direction, le comité d'audit et le comité des ressources humaines, lors de leur réunion respective tenue le 8 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT les discussions en séance;

(Suite de la décision 476A-20211208-4149)

Sur proposition de Gilles Delage
appuyée par Marie-Pierre Ippersiel

IL EST PROPOSÉ

1. D'abolir le Service du développement philanthropique et des relations avec les diplômés et procéder au transfert de ses opérations sous l'égide de la Fondation en date du 1^{er} janvier 2022.
2. De modifier la structure organisationnelle de l'INRS, selon le projet d'organigramme joint à l'annexe A, et modifier la décision en conséquence.
3. D'approuver la modification du *Règlement de régie interne* (Règlement 1), selon le projet joint à l'annexe B, et modifier la décision 456A-20190924-3939 en conséquence.
4. D'approuver la modification du *Règlement sur l'exercice des pouvoirs* (Règlement 9), selon le projet joint à l'annexe C, et modifier la décision 469A-20210216-4070 en conséquence.
5. D'approuver la modification de la *Politique d'acceptation des dons*, selon le projet joint à l'annexe D, et modifier la décision 459A-20200218-3986 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Michel Fortin
Secrétaire général